



YOGA SENIOR SUR CHAISE

INSCRIPTION 2023 / 2024

INFORMATIONS ADHERENT

Nom complet

Date de naissance

Téléphone portable

Email

Adresse

CRENEAU

MARDI MATIN

10:30 / 11:30, SALLE DE DANSE

PIECES A JOINDRE

- CERTIFICAT MEDICAL (OBLIGATOIRE)
- REGLEMENT ANNUEL PAR CHEQUE à L'ORDRE DE L'ASF DE 250€
CHEQUE N°
- OU**
- REGLEMENT TRIMESTRIEL EN 3 CHEQUES DE 2 x 80€ et 1 x 90€ à
L'ORDRE DE L'ASF
à remettre à l'inscription
CHEQUES N°
- UN CHEQUE D'ADHESION à L'ASF DE 10€ à L'ORDRE DE L'ASF
(si 1ère inscription de l'année)



L'ouverture d'un atelier est soumise à un nombre de participants suffisant.

PERIODICITE : Environ **35 séances** d'activités (hors vacances scolaires) réparties sur trois trimestres.

MODALITES DE PAIEMENTS : Le règlement de votre inscription conditionne votre participation aux cours. Toutes nos activités sont à régler en totalité à l'inscription. Cependant, vous avez la possibilité d'établir 3 chèques que nous nous engageons à remettre à l'encaissement dans l'ordre suivant : début octobre, début janvier et début avril

PRISE EN CHARGE CAFY OU CE : Vous devez régulariser en 1 chèque l'intégralité de vos cours à l'inscription et faire le nécessaire auprès des instances concernées pour en obtenir le remboursement à l'aide du récépissé de versement qui vous sera remis.

REMBOURSEMENTS : En cas de force majeure (maladie ou déménagement) nous pouvons envisager un remboursement total ou partiel. Cette démarche restant toutefois exceptionnelle, elle devra faire l'objet d'une demande écrite et ne sera possible qu'avec l'aval de l'animateur concerné.

La discipline des cours et le soin des installations sont sous la responsabilité des professeurs et intervenants.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions d'adhésion et des tarifs en vigueur et déclare les accepter sans réserve.

à Fourqueux, le :

signature

(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Loi Informatique et Libertés : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent bulletin sont obligatoires pour le traitement de l'adhésion par l'association. Elles pourront être communiquées par L'Association à ses partenaires à des fins de communication. L'adhérent peut s'opposer, sans frais, à ce que ces informations soient utilisées à des fins de communication. Ses droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés auprès de l'Association ayant recueilli ces informations.